Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213501059-20260902-DELCNE2026046-DE

Département
d'**ILLE-ET-VILAINE**
Commune d'**ERBRÉE (35500)**

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE d'ERBRÉE

SEANCE du 2 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

Présents : ERRARD Michel, DE LA VALLIÈRE Ollivia, DUBOIS Mickaël, LE BORGNE Isabelle, BELLIER Christian, HASLÉ Christelle, GÉRARD Patrick, DE LA BOUÈRE Valérie, AUPIED Isabelle, SURY Matthieu, GENDRY Carine, POTEVIN Pauline, BELLIER Sakina, PARAGE Virginie, BILLON Alexandre.

Absent(e)s excusé(e)s : MICHAUD Sébastien, BOTREAU Yves-Laurent, JOUAULT Pascal.

Absent(e)s : COUDRAY Damien.

MICHAUD Sébastien donne pouvoir à SURY Matthieu, BOTREAU Yves-Laurent donne pouvoir à ERRARD Michel.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19
Quorum de l'Assemblée : 10
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 15
Nombre de pouvoirs : 2
Date de Convocation : 28 août 2026.

Madame BELLIER Sakina a été élue secrétaire de séance.

N° 2026.046 – Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle que l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal s'effectue dans un délai de 6 mois à compter de son installation (article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales CGCT). Il est obligatoire dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Le règlement intérieur du conseil municipal complète les dispositions législatives et réglementaires qui régissent le fonctionnement de l'assemblée locale. Il a pour but de faciliter l'exercice des droits des élus au sein de l'assemblée délibérante. Il porte sur des mesures concernant le fonctionnement interne du conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 17 voix d'adopter le règlement proposé ci-annexé.

Pour copie certifiée conforme au registre
Le Maire,